

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260429_10

↳ Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales 2026.

Date de la convocation

▪ 23 avril 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

M. Guy BOUTLEUX, Mmes Cécile DUQUESNE, Marie-José ROUSSEAU, M. Serge DEVIN, Mme Hélène COLL, M. Jean-Michel SAMUEL, Mme Pierrette CORDEBAR MERGLEN, M. Bruno LELEU, Mmes Micheline FOURNY, Fabienne NOURTIER, MM. Christian DESPIERRE, Marc DUBRULLE, Mmes Sylvie BAILLARD, Marie-Simone POUBLON, Loëtitia HARDUIN, M. Bertrand ARBLAY, Mmes Sabine BERNARD, Noémie BRICHE, MM. Mehdi GHEZAL, Maxime SENEAL, Arthur BOISLEUX, Jean-Christophe GIRES, Jean-Luc JOUGLEUX, Didier SERGENT, Philippe MORBIDELLI, Mme Valérie PROVIN.

Absents excusés ayant donné procuration

M. Christophe CAILLIER a donné pouvoir à M. Guy BOUTLEUX

Mme Sandrine BARDEAUX a donné pouvoir à M. Jean-Christophe GIRES

A été nommée secrétaire de séance

Mme Hélène COLL

SERVICE FINANCIER

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Le produit fiscal global attendu pour 2026 des trois taxes directes locales s'élève à **8 887 390 euros**, dont **78 389 euros** d'allocations compensatrices, **22 886 euros** de versement d'une garantie individuelle de ressources (G.I.R.) revenant à la Commune, **644 101 euros** de versement du coefficient correcteur et un produit fiscal attendu des trois taxes directes locales de **8 142 014 euros**.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le produit attendu et de fixer les taux d'imposition correspondants.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, par 23 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »
(M. Gires, Mme Bardeaux, MM. Jougleux, Sergent, Morbidelli, Mme Provin),

Le Conseil Municipal,

FIXE le produit fiscal attendu pour l'année 2026 des trois taxes directes locales à **8 142 014 euros** et les taux d'imposition des trois taxes à :

- Foncier bâti : **65,11 %**
- Foncier non bâti : **87,27 %**
- Taxe d'habitation : **30,63 %**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,
Hélène COLL.

#signature#